CONDITIONS :

[illegible] PAR AN—payable six mois d'avance. [illegible] ne sera arrêté, à moins que les [illegible] soient payés, et à moins que celui qui veut [illegible] n'en ait fait connaître son intention au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours [illegible] du semestre courant.

[illegible] publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, [illegible] piastre par carré de chaque langue pour la [illegible] insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. [illegible] carré est de DIX LIGNES, ou moins.

[illegible] nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux [illegible] avés.

[illegible] abonnemens à l'année, pour publier les [illegible] raisonnables.

[illegible] pour la campagne ne sera reçu à [illegible] quelqu'un en ville chargé de payer [illegible]. [illegible] lettres adressées à l'Editeur doivent [illegible] le cas contraire, elles resteront à la [illegible]

A VENDRE.

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine [illegible] bord [illegible]

HARRISON, BROWN & CO.

[illegible]

La goëlette **FREDERICKSBURG**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, **CRESCENT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Ha[illegible]. Pour fret de 3 à 400 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & CO,
rue du Canal, No. 72.

[illegible] fév

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **WILLIAMS**, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue [illegible], ou à HARRISON, BROWN & Co.
rue Royale, No. 117

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **BELLA-ANITA**, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, [illegible] à [illegible] CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27.

POUR MATAMORAS.

[illegible] **PERIN PACKET**, capitaine [illegible] ayant la principale partie de son chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage [illegible] ayant de bons emménagements [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à

ALQUERTE [illegible] & BOUTIN.

POUR TAMPICO.

[illegible] **EXPRESS**, capitaine Delaine, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à la face de la rue St-Louis, ou à

[illegible] & DUBOIS,
rue de Chartres, No. 134.

POUR BELIZE (Honduras).

La goëlette **GLEANER**, capitaine Jyrrel, [illegible] partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 104.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire **MARATON**, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge: Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
11 fév Rue du Canal, No. 72.

POUR BORDEAUX.

Le navire français **L'EUCHARIS**, capitaine [illegible], partira pour le dit port, le 12 courant fixe, s'adresser pour les conditions du passage, au capitaine [illegible] à

OSMIN BIGOURDAN,
rue Toulouse, No. 23.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO**, ayant une partie [illegible] engagée, partira sous peu pour [illegible]. Les passagers [illegible] transportés par le dit brick [illegible] privilège du pavillon national de 20 pour cent [illegible]. Pour le complètement du fret, comme pour [illegible] s'adresser à

[illegible] CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27.

POUR TAMPICO.

La goëlette **TALBOT JONES**, (construite à Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, [illegible] Berry, de 89 tonneaux, portant 500 ba[illegible] excellente sous tous les rapports. Pour fret [illegible] s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol **TRES-AMIGOS**, partira [illegible] ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour le reste ou pour passage, [illegible] emménagements, s'adresser à

CORRIVAL, ACEBO & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette **LEONARD**, capitaine Ramon [illegible] ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.

A VENDRE OU A FRETER.

[illegible] **LOUISA**, doublée et chevillée en [illegible] (construite à Baltimore,) capitaine [illegible] du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain **SENATOR**, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de [illegible] passage, ayant de beaux emménagements, [illegible] à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO.
[illegible] Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE.

La goëlette **PROTECTION**, capitaine Long, [illegible] maintenant en chargement sur la Levée, [illegible] sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

T[illegible] TOBY & CO.

A LOUER.

[illegible] de Mars prochain.—Une jolie petite [illegible] à étage, bâtie en briques, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne, très convenable pour une petite famille. La dite maison est aise [illegible] terrain de 85 pieds pieds de face sur l'Esplanade [illegible] s'adresser à

G^{t} MONTAMAT,
sur le Rail-Road.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) [illegible] les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser à

T. NICOLET & Co.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

PROCLAMATION

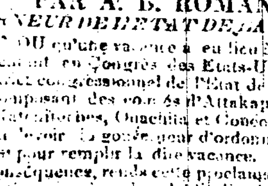

PAR A. B. ROMAN,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] OU qu'une vacance a eu lieu à la place de représentant au Congrès des Etats-Unis pour le troisième district congressionnel de l'Etat de la Louisiane, composant des comtés d'Attakapas, Opelousas, [illegible] Natchitoches, Ouachita et Concordia; et attendu [illegible] le devoir du gouverneur d'ordonner qu'une élection [illegible] pour remplir la dite vacance:

[illegible], en conséquence, rends cette proclamation ordonnant une élection aux [illegible] dans le dit district, lundi, 3 mars [illegible] et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs [illegible] de la susdite élection, et ordonnant à tous [illegible] Paroisse, shérifs et autres officiers à ce préposés [illegible] la dite élection aux jours susdits et dans [illegible] l'élection dans leurs comtés, paroisses [illegible], et de voir à ce que la dite élection [illegible], et les retours officiels d'icelle faits de la [illegible] dans le temps prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1834, et la 58ème année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEO. EUSTIS, sect. d'Etat.

[illegible]—30.

CONSEIL DES MARGUILLIERS.

[illegible] les personnes ayant à vendre dans le voisinage de la ville, des terrains dont on pourrait faire [illegible] sont invitées à faire par écrit leurs propositions [illegible] M. Pérésclaux, président du conseil des marguilliers de la fabrique St-Louis. On recevra les propositions [illegible] 15 [illegible] 15 fév—28

[illegible] SUR LONDRES, à vendre par

I. OGDEN & Co.
Rue du Canal, No. 72.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 25 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Calisie Leiris, les esclaves suivans, savoir :

Helén, congo, âgée d'environ 35 ans, d'un bon caractère et bonne conduite, pleinement garantie, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et ses cinq enfans nommés Françoise, Caroline, Michel, José et Henry.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 fév

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Lundi, 24 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Romain la propriété ci-après décrite, savoir:

UN Terrain, situé au faubourg Washington, à environ un mille au-dessous du carré de la ville, formant l'encoignure des rues France et Moreau, désigné par le N°. 8 de l'ilet N°. 1 sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 mars 1832; le dit terrain ayant (mesure américaine) 65 pieds de face à la rue de France, sur 157 pieds, 11 pouces 4-8 de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison basse, en bois, endu[illegible] en dedans, couverte en bardeaux, une cuisine en bois &c.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

22 fév W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 4 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les actions ci-après décrites, savoir :

22 actions de la Banque du Commerce, sur lesquelles $10 ont été payées.

[illegible] actions de la Banque des Artisans et Commerçans, sur lesquelles [illegible]00 ont été payées.

1 action de la compagnie de la Presse à Coton, payée en entier.

Aussi 2 [illegible] tes et une [illegible]

Conditions de la vente: [illegible] jours de crédit pour [illegible] actions de Banque [illegible] mois de crédit, pour l'action de la compagnie de la Presse à Coton, en billets endossés à satisfaction. Et les charrettes et le cheval, comptant.

Par ordre de la cour,

22 fév W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 1er. mars 1834, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Elizabeth Mc Alpinos, décédée épouse de Joseph Laveine, l'esclave suivant, savoir :

Jenney, négresse âgée d'environ 56 ans, bon sujet, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 1er. mars prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue du Camp, en face du Théâtre Américain, pour compte de la succession de feu Thomas Love, le fonds d'un café avec deux Billards, des lampes, billes, queues, &c., &c.

Aussi, le Bail du dit café, lequel Bail expire le 1er. novembre 1834. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,

15 fév W. F. C. DUPLESSIS, régister.

VENTE PAR LE SHERIFF & REGISTER DES TESTAMENS.—Joseph Cockayne & Louise J. Robbins [illegible], les héritiers d'Edward Watts et Elizabeth Watts, enfant mineure du dit feu Edward Watts [illegible]—Pour un partage de propriété.—En vertu d'un décret rendu par la cour du premier District Judiciaire de cet Etat, dans l'affaire ci-dessus mentionnée et d'un ordre d'exécution; aussi en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, ordonnant la vente de la propriété y mentionnée, dont les parties sont propriétaires, à l'effet d'opérer un partage, il sera vendu Vendredi, 7 mars prochain, à 1 heure P. M. à la Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, en cette ville.

Les trois terrains attenant l'un à l'autre avec les bâtisses en briques y dépendant situés en cette ville, rue de la Nouvelle-Levée, faubourg Ste. Marie, entre les rues St. Joseph et Julie, le tout mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, et s'étendant jusqu'à la rue Lafayette ou du Commerce, sur laquelle ils ont 64 pieds 2 pouces de face; les dits terrains sont les mêmes achetés par Cockayne, Watts & Co. et Ezekial Hays de John Rose par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 21 février 1832.

Conditions de la vente: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets tirés par Ezékiel Hays à l'ordre de Cockayne Watts & Co. Newton Willey, datés le 21 février 1832, à 2, 3 et 4 ans de date, de la somme de quinze mille piastres chaque; ou si aucun de des dits billets était payé avant le jour de la vente, alors l'acquéreur se chargera de la balance des billets, tous portant hypothèque spéciale sur la dite propriété, et portant intérêt depuis leur date à raison de sept pour cent par an jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur ayant le privilège de payer les dits billets par anticipation avant le premier de juillet et le premier de novembre de chaque année, en donnant soixante jours d'avis au préteur, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Et si quelques uns des dits billets ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à partir de la date de non paiement, à raison de dix pour cent par an.

Signé G. W. MORGAN, shériff.
Signé W. F. C. DUPLESSIS,
4 fév Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister—Mercredi, 5 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Rouben Ga[illegible], le lot de terre ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, mesurant 18 pieds face au chemin public, appelé rue de la Levée, continuation de la rue Tchoupitoulas, courant sur une ligne directe de —— pieds sur la rivière fesant partie du lot de terre désigné par la lettre B, sur un plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. public.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction, avec hypothèque.

Par ordre de la Cour.

4 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 3 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James O'Brein, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Willis, âgé de 32 ans, actif et intelligent, bon briquetier, propre à tout, et bon sujet, pleinement garanti.

Elyah, âgé de 21 ans, bon maçon, actif et intelligent, bon sujet et pleinement garanti.

Mooney, âgée d'environ 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, domestique intelligente et fidèle, pleinement garantie et son enfant Ann, âgée d'environ 8 ou 9 ans, domestique de maison, pleinement garantie.

America, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, pleinement garantie et son enfant Robert, âgé d'environ 6 mois.

Tous les susdits nègres sont acclimatés, les plus âgés étant dans le pays depuis 7 ans.

Conditions de la vente—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 1er. mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, les esclaves suivans, savoir :

Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.

Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et maladif.

Tom ou Thomas, mulâtre de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

15 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que T. G. Morgan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu T. G. Peters, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

25 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LETTRES DE CHANGE sur Charleston, à vendre par 31 jan MAGER.

JOHN WILCOX & Co, rue de Chartres, No. 5, viennent de recevoir par les derniers paquebots de N.-York, un nouvel assortiment de Bottes et Souliers de leurs fabriques, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. Ils y appellent l'attention de leurs amis et du public.

6 jan

ON demande une bonne NOURRICE, on donnerait la préférence à une qui n'aurait pas d'enfant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi, 18 mars prochain, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les terrains ci-après décrits, savoir :

1°. 5 Terrains situés au faubourg Livaudais, au-dessus de cette ville et désignés par les lettres K. L. M. N. O. sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les dits terrains attenant l'un à l'autre, et formant le bloc compris entre les rues Second, Third et Levée, et le fleuve Mississipi, le tout mesurant 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second, 225 pieds de face à la rue Third, 225 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée et 225 pieds de face au fleuve, ensemble les droits de batture.

Conditions: $2842, 68 comptant, et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2°. Trois ILETS au faubourg Livaudais, désignés sur le plan ci dessus mentionné, par les Nos. 117, 149 et 150. L'Ilet No. 117 est borné par les rues Seventh, Eighth, Apollo et Bacchus, et mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. L'Ilet No. 149 est borné par les rues St. David, Seventh, St. Patrick et la propriété de M. Lassise et mesure 185 pieds de face à la rue St. David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick. L'Ilet No. 150 est borné par les rues Sixth, Seventh, St. Patrick et St. David, et mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue Seventh, 250 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.

Conditions; Ces trois Ilets seront vendus en bloc, payables $372 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Trois Terrains situés au faubourg des Religieuses au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 44, 45 et 46, dans l'Ilet No. 3. Les lots Nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin Ste. Marie, sur 90 pieds de profondeur. Le lot No. 46, a 50 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew, sur 93 pieds, 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 43 et 92 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 47, 48 et 49 et 30 pieds dans la profondeur.

Conditions: Ces trois Terrains seront vendus en bloc, payables $275 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

4°. La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Annonciation et [illegible] les rues des Magasins et Richard, ayant 65 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une portion de face à la rue Richard et 20 pieds 3 pouces de face au chemin Félicité et 53 pieds 2 pouces de large dans la profondeur, qui est la plus courte profondeur, du chemin Félicité.

5°. La moitié indivise de cinq terrains situés au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10, de l'ilet No. 60, borné par les rues des Magasins, Oranger, Colisée, Felicité et Richard.

Les lots Nos. 2 et 3, attenant l'un à l'autre et ont chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Colisée et Oranger et mesure 60 pieds de face à la [illegible], sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot No. 10, mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 130 pieds 11 pouces du côté opposé.

6°. La moitié indivise de deux lots de terre au faubourg Lafayette, et désignés par les Nos. 13 et 36.

Le lot No. 13, mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 39 pieds 11 pouces dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.

Le lot No. 36 mesure 41 pieds 3 pieds de face à la rue Jersey, et 41 pieds dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face au chemin St-Andrew.

7°. La moitié indivise d'un lot de terre désigné par le No. 6, au faubourg Lafayette. Le dit lot mesure 150 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 pieds de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue des Magasins, jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, ensuite 150 pieds de face à la rue Joséphine, jusqu'à l'encoignure de la rue des Prytanées, ensuite 300 pieds de face sur le [illegible] à l'endroit où il commence.

8°. Quatre terrains au faubourg Delord, désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 321 sur le plan des terrains vendus par la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les lots Nos. 127 et 128 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Julia, le lot No. 127 ayant une profondeur de 116 pieds du côté de la rue du Cirque, et 116 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 128, ayant 116 pieds de profondeur du côté de la rue du Cirque, et 125 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 328 ayant 50 pieds de face à *Carrington Landing*, sur une profondeur de 120 pieds du côté de la rue Hercule et de 106 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 321 ayant 25 pieds de face à *Poste [illegible]*, sur une profondeur de 96 pieds du côté de la rue Hercule et de 1[illegible] pieds du côté opposé.

9°. Un morceau de terre ayant 15 acres situé à [illegible] dans le comté de la Mobile, dans l'Etat de l'Alabama, désigné par le lot No. 82, et Township 4 Range 2 West Sect 15.

10°. Deux lots de terre au Brasos, à Texas, désignés par les Nos. 7 et 8 dans le bloc No. 4, mesurant 20 varas sur 40.

11°. Deux terrains situés au faubourg des Religieuses, au-dessus de cette ville désignés par les lots Nos. 38 et 39 de l'ilet No. 3. Le lot No. 38 ayant 30 pieds 5 lignes de face au chemin St-Andrew sur 93 pieds 5 lignes de profondeur d'un côté et 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur. Le lot No. 39 ayant 30 pieds 5 pouces de face au chemin St-Andrew sur 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur d'un côté, et 96 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur.

12°. Deux terrains situés au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 21, ayant chacun 22 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

13°. Un morceau de terre situé sur la batture en face du faubourg Lafayette au-dessus de cette ville, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q sur le plan original du dit faubourg; le dit morceau de terre ayant 20 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'au fleuve, borné au-dessus par l'autre partie du lot Q et au-dessous par le lot marqué P.

14°. Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 78. Le lot No. 6, (mesure française 60 pieds face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur; le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de face à la dernière.

15°. Un terrain situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet No. 20, dit faubourg, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Orange, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: A l'exception du terrain dernièrement décrit, situé au faubourg Lacourse ou Annonciation payable comme suit: $1675, avec intérêt et frais payables comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 4 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un terrain ayant mesure française, 30 pieds de face, sur 180 pieds de profondeur, rue Julie, entre les rues Philippa et Baronne, sur lequel se trouve 4 bâtisses en bois, un puits, &c.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Louis H. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 4 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Meunier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé à l'encoignure des rues St-Claude et du Quartier, ayant environ 30 pieds de face à la rue St-Claude sur cent cinquante pieds de profondeur et s'élargissant de cinq pieds sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et la balance à 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 fév

DENTISTE.

L. HUBBARD, dentiste de New-York, a l'honneur d'informer le public, qu'il est préparé à faire toutes les opérations qui dépendent de sa profession, de la manière la plus scientifique et la plus satisfaisante. Il place parfaitement les dents, soit naturelles soit artificielles; celles-ci sont incorruptibles et ne se ternissent, ni ne se gâtent pendant la vie, en ce qu'aucun acide ne peut les affecter. Dr. H. a pris des appartements à l'hôtel de l'Union, rue du Canal, No. 25. Il se transportera dans les maisons particulières, si on le désire, entre 10 heures et 2 heures, moments pendant lesquels il n'est pas occupé dans sa profession.

Il espère visiter cette ville annuellement.

Il peut donner les meilleures recommandations.

26 février—3

500 SACS Sel passé au four, récemment reçus par le Général Williams, de Liverpool, et à vendre par 20 février

BENJ. BOOTH & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 3 mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, une maison, située rue Perdido, entre les rues St-Jean et du Cirque, bâtie sur un terrain de 37 pieds 7 pouces de face, à la rue Perdido, sur 113 pieds de profondeur; la maison principale est neuve et composée de six appartements, 4 à feu, 2 appartements dans le grenier, plus une cuisine à étage composée de 4 appartements; latrines, puit en briques; la cour très élevée, le tout proprement finis.

La dite propriété est louée à bail à raison de $26 par mois, pour six mois à partir du 6 octobre dernier, avec privilège de prolonger le bail de six mois de plus, au même prix, etc.—Conditions: $1000 comptant $283 33ct le 9 mars 1835, la balance à 6 et 12 mois du jour de la vente.

28 février

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le lundi, 3 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett.

15 Esclaves des deux sexes et acclimatés.

Conditions: à un an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 21 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars, à midi, à la Bourse de Hewlett,

24 Terrains connus généralement sous le nom de "5 Chênes" de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, et d'autres de 150 pieds de profondeur, mesure française, admirablement bien situés pour maisons de plaisance, sur la rive droite du fleuve, en face la ville de la Nouvelle-Orléans. conformément au plan chez les encanteurs, comprenant le beau jardin de Mossy, sol riche, terre élevée sans remblai nulle part. Quant à la salubrité du lieu, on ne pourrait trouver un meilleur emplacement dans aucun des états du Sud.

Le fait est que par un paiement annuel de $50, pendant 3 ou 4 ans, on peut devenir propriétaire d'une retraite agréable et salubre, presque aussi accessible aux affaires que toute autre maison, en ville par la communication facile qu'offre à chaque instant du jour le bac-à-vapeur, de tels avantages rendent inutiles plus de détails pour montrer qu'on ne saurait mieux employer un capital.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

[illegible], négresse créole, âgée de 22 ans, bonne domestique de maison et de confiance, bonne blanchisseuse, repasseuse un peu cuisinière et marchande.

Eloise, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique de maison, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne cuisinière.

Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. pub. 25 fév

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu le samedi, 1er. de mars prochain, au magasin, rue de la Nouvelle-Levée, No. 65, à 10 heures du matin, pour le compte de la succession de feu Andrew Baker, de la raison de Barnes & Baker. Cette propriété consiste en une quantité de liqueur, de vins, et de comestibles.

Aussi, une partie de marchandises sèches, cotonnade, &c. et un assortiment d'autres articles.

Conditions: Comptant. 20 fév

PAR TRICOU & CANONGE et J. L. M'COY.

IL sera vendu, samedi, 1er. mars, à midi, à la Bourse, vingt lots de terre, situés au faubourg Saulet, situés dans les rues St-Thomas, Edward et Annonciation; ayant sept magasins en briques, à étages, avec cuisines, puits et tous objets nécessaires dans une maison de résidence, et 7 des dits lots font face sur la rue St-Thomas, et ayant une cour de [illegible].

Conditions: 9, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 février

PAR ANTI[illegible] Y FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 1er. mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, Deux Terrains, situés au faubourg Ste. Marie, aux coins des rues Girod et St. Jean, à [illegible], portant les Nos. 13 et 14, sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé en l'étude de M. Felix de Armas. Le No. 13, sur l'encoignure, mesurant 28 pieds 5 pouces à la rue Girod, sur 110 pieds de profondeur à la rue St. Jean, 110 pieds sur l'autre ligne, et 28 pieds [illegible] dans la largeur [illegible]. Le No. 14, mesure 28 pieds 6 pouces face à la rue Girod, sur 110 pieds de profondeur de chaque côté et 28 pieds [illegible] mesure américaine. Les deux terrains sont [illegible] ensemble.

Conditions: [illegible], 66 cents payable le 1er. [illegible] et la balance à [illegible], 6, 12, 18 et [illegible] de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Felix [illegible] notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 fév

LOTERIE

DEVANT [illegible] POSITIVEMENT

LE 1er. AVRIL.

D'UNE PENDULE EN BRONZE, représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims, en France, où tous les rois de France ont été couronnés.

Il y aura 75 billets à 10 piastres chacun. La souscription est ouverte chez M. Bishop, où ce chef-d'œuvre est exposé. Les personnes qui désirent souscrire y trouveront la description de cet ouvrage antique, considéré encore de nos jours, comme un ouvrage parfait d'architecture. L'église que représente cette pendule, existe en France, telle que nous la voyons dans ce chef-d'œuvre, qui est en parfaite opération.

La description est ouverte à l'hôtel de M. Bishop, et ne le sera nulle autre part.

11 fév—18

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir:

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils ses sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le [illegible] jour de janvier 1829; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubay Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

[L. S.] A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
25 déc—30 Secrétaire d'Etat.

FORGE ET SERRURERIE

EN TOUS GENRES, POSE LES SONNETTES.

Rue St Philippe, No. 112, entre les rues Bourbon & Dauphine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'établir son attelier à la susdite adresse où il se propose d'exécuter tous les genres d'ouvrages, qu'il lui seront adressés dans sa partie Balcons de tous dessins; Grilles de porte et d'entourage, de place ou de tombeau; Rampe d'escalier, Paratonnère à girouette, orné et ordinaire; Mécanique et haute Serrurerie d'appartements, pose les sonnettes à l'instar de Paris et à garantie. MM. les entrepreneurs trouveront chez lui dextérité et perfection dans tous les ouvrages qu'ils voudront bien soumettre au soin de leur serviteur.

24 jan—15 L. LEROUX.

LES soussignés, syndics de la faillitte de M. J. B. Ory, invitent les créanciers à présenter leurs comptes en due et bonne forme, d'ici au 1er. mars prochain, afin qu'ils puissent être inscrits sur le tableau de réclamation.

MEL. ANDRY,
28 jan P. DUBERTRAND.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées. M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.

M. WALTON
23 déc— rue de la Douane, nos. 12 et 14.

A LOUER.

UNE négresse, nourrice, ayant un enfant d'un mois, bien saine, bonne gardienne d'enfans.

S'adresser rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude, N°. 215. 13 fév—4

AVIS—La société connue sous la raison de François Grand et Lazar Pignantel, est dissoute d'un commun accord; François Grand continuera en son nom, le même genre d'affaires. 15 fév—18

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 3 Mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 février 1834, les bateaux à vapeur [illegible] et [illegible] suivants, appartenant à la société de [illegible] & Co.

1°. Le bateau à vapeur [illegible], avec ses agrès, apparaux et fournitures.

2° Le bateau à vapeur Ouacha, avec ses agrès, apparaux et fournitures.

3° Douze Barges.

4° Un grand Chaland.

5° Deux petits Chalands.

6° Deux vieilles pirogues.

7° Six Mulets.

8° Sept Bœufs.

9° Soixante cinq pelles.

10° Sept pioches.

11° Deux chevaux.

12° Un vieux dray.

13° Cinq mille (à-peu-près) piquets en cypres.

14° Un lot de planches de cypres composé de près de sept cent soixante et quinze planches de différentes mesures.

15° Deux milles merrains.

16° Deux cent cinquante cordes de bois à brûler, de cypres et mêlé.

17° Deux Tentes goudronnées.

18° A peuprès 10,000 barils coquilles.

Conditions: Pour les bateaux à vapeur et les 12 barges, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et pour le reste, jusqu'à $100 comptant, et au-dessus, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. public. 20 fév

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars, à midi, à la Bourse Hewlett,

3 superbes Lots de Terre très élevés, lesquels par leur situation avantageuse méritent d'attirer l'attention des spéculateurs.

Lot No. 1, mesure 31 pieds, 11 pouces 2-3 de face à la rue des Champs Elisées, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfants et la place de l'Hôpital.

Lot No. 2, attenant au No. 1, et borné par le terrain de M. McCauley, mesure 31 pieds 11 pouces 2-3 à la rue des Champs Elisées, sur 100 pieds de profondeur.

Lot No. 3, mesure 27 pieds 10 pouces 2-3 de face à la rue des Bons-Enfants et de la place de l'Hôpital, sur 65 pieds, 11 pouces 1-3 de profondeur. Ces trois lots de terre seront vendus conformément au plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions: 6 mois, 1 et 2 ans, ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Il sera également vendu le même jour au même lieu et à la même heure, deux superbes Lots de Terre très élevés, près des établissements de la Presse à Coton de la Levée et tout près du fleuve, mesurant chacun, 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 108 de profondeur, borné de chaque côté, par les terrains de M. S. W. Oakey, ils seront vendus conformément au plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions: Payables $293,75 le 6 mars prochain, $293,75 le 6 novembre prochain, $293,75 le 6 mai 1835, et la balance à 6, et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par M. L. T. Caire, 19 fév

POUR CAUSE DE DEPART.

IL sera vendu le samedi, 15 mars prochain, par P. A. Guillotte, à l'encoignure des rues St. Claude et Dumaine, **80 VACHES** Laitières du premier choix, dont la moyenne partie avec de jeunes veaux, au croupion; Barrouche de maître et ses harnais, une autre Barrouche ordinaire pour un seul cheval, plus cinq solkys, un beau Tilbury et divers beaux chevaux de cabriolets, tombereaux, &c. De plus, le lundi suivant, à la Bourse Hewlett, par F. Dubillet, 6 esclaves bons sujets, comme suit:

1° Un nègre nommé Isi[illegible], âgé de 22 ans, bon vacher, charretier et domestique, acclimaté.

2° Un mulâtre nommé Henry, depuis plusieurs années dans le pays, bon vacher, cocher et bon domestique, âgé de 18 ans.

3° Laiza, une négresse créole, de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et bonne domestique de maison et couturière.

4° Sophia, sa sœur, âgée de 18 ans, cuisinière et domestique.

5° FANY, sœur de Laiza et Sophia, âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfant et domestique.

6° George, cocher et charretier, âgé de 40 ans, un peu malade, mais parfait sujet.

N. B. Les personnes qui désireraient s'accommoder de quelque chose à l'amiable, le pourront d'ici au [illegible] l'encan, on vendra aussi, un ménage complet, en ce partie, à des prix modérés. 22 fév—10

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le samedi 1er. mars 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La maison à mouture, la forge à vapeur, la forge et les 2 maisons de briques [illegible] de bonne, [illegible] Chalmette [illegible]. Le dit [illegible] présent à M. John P. Miller. [illegible] le tout sera annoncé [illegible].

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés.

25 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

75 actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans [illegible].

Conditions: 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. 21 fév

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 février 1834, samedi, 15 de mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse, dépendant de la succession de feu Jacques Vienne, le sixième indivis de cinq lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, encoignure des rues de la Commune et St-Charles, mesurant ensemble 111 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, sur 119 pieds 2 1-2 pouces de face à la rue St. Charles, sur ligne de profondeur sur la rue de la Commune, 110 pieds 9 pouces 3 lignes; ensemble avec la 6ème. partie des améliorations qui sont dessus. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Rachel, négresse âgée d'environ 31 ans, bonne domestique, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, gardienne d'enfans, avec sa fille Marie Louise, âgée de 8 ans.

Lisette, négresse américaine, âgée de 26 ans, bonne blanchisseuse, domestique, avec ses trois enfans Emélie, de 8 ans; Henriette, de 5 ans, et William, de 3 mois.

Vénus, négresse âgée de 25 ans, domestique, gardienne d'enfans, avec son fils Marcel, 3 mois.

Melite, mulâtresse âgée de 19 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, ayant un défaut au genou, causé par une chute.

Clark, nègre américain, âgée de 31 ans, marronneur, mais n'allant jamais plus loin que le voisinage de la ville.

Promesse, nègre âgé de 30 ans, domestique.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Le 6ème. indivis des cinq lots de terre payable à 6, 12 et 24 mois de crédit; les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit. Le tout en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 fév

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 1er. mars, à midi, à la Bourse, il sera vendu, un Terrain fesant face à la rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, de 34 pieds, 6 pouces de face, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, savoir: une maison en briques bâtie en 1832, ayant 30 pieds 6 pouces de face, une cuisine à étage, aussi en briques de 34 pieds 6 pouces de face, divisée en plusieurs chambres avec cheminées, la cour est pavée, &c. Le tout est fort bien arrangé.

Conditions: $500 comptant, le résidu à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. L. [illegible]rand, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1er fév

AVIS—Les personnes qui auraient des réclamations contre la succession de feu François Xavier Freyd, devront se présenter au soussigné au coin des rues de l'Esplanade et Levée, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de régler le plus tôt possible.

13 fév—15 BAPTISTE AZARETTO.

AVIS—Toutes les dettes que pourront contracter à l'avenir les équipages et capitaines des goëlettes Leocadie, Eliza, Mary-Flower et Pomone et du sloop Splendid, ne seront pas payées par les soussignés à moins d'être autorisées par eux.

3 jan—15 C. GUESNARD & ALPUENTE.

$25 DE RECOMPENSE.

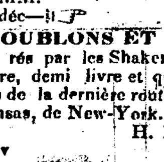

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—1 FORSTALL & CO.

HOUBLONS ET HERBES médicinales préparés par les Shakers, à New-Lebanon, New-York, en livre, demi livre et quart de livre. Ces espèces sont toutes de la dernière route, en débarquement du paquebot Arkansas, de New-York.

H. BONNABEL & FRERES,
3 fév pharmaciens

A VENDRE par MM. S. Cucullu, Lapeyre & Co., 200 sacs café vert de la Havane; 36 ballots tabac en feuilles de Cube; 10 paquets peaux de chevreuil; 80,000 cigarres jaunes, brun clair et tachetés; 95,000 do. Trabucos; 25,000 do. Regalias ou cigarres du Roi; 3,000 de [illegible] petits cigarres, en magasin et reçus par la goëlette [illegible] ter. (5 fév) rue Toulouse, No. [illegible] 11 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés foncières de grande valeur suivantes, ainsi que les esclaves dont les noms suivent, vendus pour cause de départ, savoir:

Un lot de terre divisé comme suit :

Un Terrain No. 1, formant encoignure des rues Conti et Dauphine, mesurant 32 pieds, 1 p. de face à la rue Conti sur 61 pieds, 6 p. 4 l. face à la rue Conti.

Un Terrain No. 2, attenant au précédent, mesurant 41 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds, 6 p. 4 l. de profondeur. Il y a sur ce terrain une maison en briques composée de 4 appartements, cuisine à étage, le tout bâtis en briques.

Un Terrain No. 3, attenant au précédent, mesurant 27 pieds, 1 p. 2 l. à la rue Conti, sur une profondeur de 61 pieds, 6 pouces 4 lignes.

Un Terrain No. 4, attenant au précédent, mesurant 27 pieds, 1 pouce 2 lignes, sur 61 pieds, 6 pouces 4 lignes de profondeur. Il existe sur ces deux derniers lots, une grande bâtisse en bois, qui est occupée par plusieurs locataires.

Les banquettes de ces 4 lots, sont bien confectionnées, en bonnes pierres et briques, telles que l'ordonnance de ville le veut et l'acquéreur n'aura rien à payer pour les dites banquettes. Les conditions de la vente sont à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura la faculté de pouvoir escompter ses billets à 10 pour 100. Si ces 4 lots n'étaient par vendus au prix désiré, et qu'il n'y eut qu'un ou deux de vendus, ces ventes deviendraient nulles, et alors une criée serait faite pour la totalité du Terrain.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, encoignure de la rue de la Victoire et Marigny, et près du chemin à coulisses.

Lot No. 1, mesure 25 pieds, 9 p. 4 l. face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur, face à la rue Marigny.

No. 2, mesure 25 pieds 7 pouces face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur.

No. 3, mesure 25 pieds 7 pouces face à la rue de la Victoire, sur 100 de profondeur.

No. 4, do. 25 do. 7 do. do. do. 100 do.
No. 5, do. 25 do. 7 do. do. do. 100 do.
No. 6, do. 26 do. 9 do. à la rue Marigny, sur 125 de profondeur.
No. 7, do. 26 do. 9 do. do. do. 125 do.

Les banquettes de tous ces lots sont faites et bien conditionnées. Il existe aussi sur ces divers lots, plusieurs maisons en briques et poteaux. Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur sera obligé de fournir ses billets en divers coupons.

De plus : les esclaves suivants.

Prosper, nègre créole, âgé de 22 à 23 ans, bon sujet propre à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, il est charretier, bon domestique et très soumis.

Frozine, négresse âgée de 35 à 36 ans, (avec ses 4 enfants) bonne cuisinière et blanchisseuse, elle est sujette quelques fois aux maux d'estomac, ou la garantie de toute espèce des maladies prévus par la loi, sauf les maux d'estomac.

Michel, enfant de Frozine, âgé de 11 à 12 ans, bon petit sujet, très intelligent, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Edouard, enfant de Frozine, négrillon âgé de 5 ou 6 ans.

Joséphine, do. négritte, âgée de 2½ ans.

Joseph, do. négrillon âgé de 8 mois.

Marie, mulâtresse créole, âgée de 15 à 16 ans, avec son enfant mâle, âgé de 3 mois. Cette mulâtresse est fille de Frozine; elle est bonne domestique de maison, et est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Tous ces domestiques sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et sont excellents sujets, on ne les vend que pour cause de départ.

Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des terres et esclaves seront passés chez L. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs.

21 fév—20

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu [illegible] Lewis. En vertu d'un décret de la dite cour, il sera vendu le 22 de mars prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves et les propriétés foncières suivants, provenant de la dite succession, savoir :

ESCLAVES :

Daniel, nègre âgé de 61 ans, charron et charpentier [illegible]; Joe, nègre, [illegible], rocher et [illegible], bon cuisinier, âgé de 28 ans; Clara, négresse de 30 ans environ, avec ses 6 enfans, Henriette de 11 ans; Frederick de 10, Amy de 8; Fanny de 4; Bob de 3 et Noël de 18 mois; cette négresse est bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique; Jack, nègre de 32 ans environ, bon laboureur, bucheron et nègre de champ; Nancy sa femme de 40 ans, cuisinière ordinaire et blanchisseuse; Louis son fils, créole de 27 ans environ, excellent laboureur, bucheron, charretier et nègre de champ; Paul frère de Louis, de 13 ans, très intelligent, Jourdan, de 34 ans, bucheron et [illegible] sur une habitation.

William, âgé d'environ 50 ans, bon ouvrier, laboureur, nègre de champ [illegible] sur une habitation.

PROPRIETES FONCIERES.

Un Terrain situé [illegible] Claiborne [illegible] mesure française, à la rue Claiborne [illegible] profondeur. Conformément au plan [illegible] exposé à la Bourse, [illegible] de la vente [illegible].

Aussi, un lot de terre situé à Milneburgh, sur le lac Pontchartrain, [illegible] du Bayou St. Jean [illegible], à la rue Columbus [illegible] chez M. [illegible], notaire public, [illegible] No. 5, [illegible].

[illegible] situé [illegible] Ste. Tammany, sur la [illegible] Lac Pontchartrain, [illegible] à [illegible] contenant [illegible] arpens. Cette terre est à 4 milles à l'est du Bayou Castaing, et est bornée à l'est et à l'ouest par terres de M. Bernard Marigny, au sud par le Lac Pontchartrain, et au nord par terres de M. Charles Parent et de Mme. Bertel.

Une portion de cette terre sera divisée en terrains, suivant un plan qui sera exhibé.

Conditions: Les esclaves à 6 et 12 mois, et les terres à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 22 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

TERRAINS DE VALEUR POUR BATIR.

IL sera vendu le 1er. mars prochain, à midi, au café de la Bourse, les propriétés suivantes à moins qu'il n'en soit disposé auparavant à l'amiable.

5 terrains à l'encoignure des rues Magasins et Orangers.

Les Nos. 9, 10 et 11 mesurant 27 pieds chaque sur la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur.

Le No. 12, lot d'encoignure ayant 26 pieds sur 100.

Le No. 13, attenant aux lots ci-dessus, ayant 27 pieds sur la rue des Orangers, sur 107 de profondeur.

5 terrains—Nos. 31, 32, 34 et 35 dans la belle partie de la ville qu'on appelle ilet Walden. Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en donner d'autres descriptions, les terrains mesurent chacun 29 pieds de face sur 150 pieds 10 pouces de profondeur.

Un terrain sur la rue des Colysée ou du Camp, mesurant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, 149 pieds 2 poucas sur la ligne de l'autre côté laquelle augmentation de profondeur a une largeur sur le derrière de 10 pieds 7 pouces donnant au dit terrain une figure héxagone.

Un lot sur la rue des magasins ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 191 pieds 9 pouces 7 lignes et s'étend sur le derrière de la partie héxagone du terrain sur la rue du Camp, fesant des deux terrains une situation très convenable pour une manufacture.

Un terrain sur la rue Poydras entre les rues du Camp et St-Charles, mesurant 28 pieds sur 62 pieds 8 pouces 5 huitièmes; ce lot a une bâtisse sur le devant avec une cuisine en briques à deux étages sur le derrière, et il a aussi l'usage en commun d'une allée de 5 pieds du côté de l'est.

Conditions:—Pour les terrains sur les rues des Magasins et du Camp, 6 et 12 mois pour moitié du prix d'achat, la balance à 1 et 2 ans. Pour le terrain sur la rue Poydras, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, mercredi, 19 mars prochain, à midi, à la Bourse, l'esclave nommée Mary, âgée de 26 ans, appartenant à la succession de feu Adélard Fortier.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de C. de Armas, aux frais des acquéreurs. 15 fév

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour la paroisse de Ste. Hélène, il sera vendu pour compte des héritiers de feu William Spiller, samedi, 8 mars prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves suivants:

Joe, nègre âgé de 45 ans, ouvrier &c.

Bob, excellent nègre, âgé de 26 ans, charretier, ouvrier, &c.

Vicey, âgée de 21 ans et ses 3 enfants Emilie, âgée de 6 ans; Moise, âgé de 2 ans et Jim âgé d'un an; Vicey est une excellente domestique &c.

Lucinda, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Biddey, âgée de 36 ans, domestique de maison.

Cherry, âgée 36 ans, do.

Les nègres ci-dessus sont tous créoles de cet Etat et sont vendus sans garantie excepté celle du titre, étant pour le compte des réglements d'une succession.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant F. Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 7 fév

BANQUE DE LA CITE'.

N.-Orléans, 10 février 1834.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires de cette institution, qu'une élection de [illegible] directeurs aura lieu à la dite Banque, le Lundi [illegible] prochain, depuis 10 du matin jusqu'à 2 heures [illegible] 11 fév

H. LAVERGNE, Caissier.